

Demande de

 carte nationale d'identité
 passport

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

État civil de la personne majeure ou mineure émancipée

 Femme

 Homme

Nom

(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance ou sur votre livret de famille.)

Nom d'usage

(Facultatif)

Précisez s'il s'agit du nom de votre :

 père

 mère

 époux

 épouse

 Souhaitez-vous faire apparaître un mot devant le nom d'usage ? Oui Non

 Si oui, lequel : époux(se) veuf(ve)

Prénom(s)

Taille , m Né(e) le J M An À

N° département de naissance
Pays de naissance
Adresse
Code postal
Commune
Tél. portable⁽¹⁾
Pour le passeport : couleur des yeux
PÈRE MÈRE

 Nom⁽²⁾

Prénom(s)

Né(e) le J M An À

Nationalité

PÈRE MÈRE

 Nom⁽²⁾

Prénom(s)

Né(e) le J M An À

Nationalité

Vous êtes français(e) parce que :

- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France
- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né dans un ancien département ou territoire français ..
- vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français
- vous n'êtes pas né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français

- l'un de vos parents est devenu français avant votre majorité
- vous êtes de nationalité française par mariage
- vous êtes né(e) en France et vos parents ne sont pas français ..
- vous êtes naturalisé(e) français(e)
- vous avez été réintégré(e) dans la nationalité française ..
- vous êtes français(e) par déclaration (autrement que par mariage)
- autre motif

Je certifie l'exactitude de ces déclarations.

Date

Signature du demandeur ou du tuteur

J M An

Uniquement dans le cas d'une demande de CNI :

 Si le demandeur est un majeur en tutelle, le tuteur :
(cocher l'une des 2 cases) :

 est informé de la demande et a joint une attestation
est signataire du présent formulaire.

(1) Donnée facultative. À compléter si vous souhaitez recevoir des informations concernant votre titre.

(2) C'est le nom qui figure sur son acte de naissance.

Timbre du service émetteur

Timbre fiscal
(à coller puis à oblitérer)

Informations relatives au traitement des données à caractère personnel

Les données recueillies sur le présent formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé autorisé par le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016, traitées par le ministère de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques) et par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) pour procéder à l'établissement, à la délivrance, au renouvellement et à l'invalidation des cartes nationales d'identité et des passeports, ainsi que pour prévenir leur falsification et leur contrefaçon et lutter contre l'usurpation d'identité.

Fondements juridiques du traitement

Le traitement de ces données est effectué dans le respect des dispositions du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données-RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le traitement a pour fondement de licéité l'article 6 1.e) du RGPD, qui dispose que le traitement est licite lorsqu'il "est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, dont est investi le responsable du traitement".

Durée de conservation des données

Conformément à l'article 9 du décret du 28 octobre 2016, les données sont conservées dans le traitement durant 15 ans à compter de la délivrance du titre ou, à défaut, à compter de l'enregistrement de la demande. Ce délai est de dix ans lorsque le titre demandé est un passeport de service ou un passeport de mission.

Accès aux données

Seuls peuvent accéder aux données enregistrées dans le traitement les agents mentionnés aux articles 3 et 4 du décret du 28 octobre 2016 et habilités dans les conditions définies par ce même décret.

Exercice de vos droits

Le RGPD et la loi de 1978 mentionnés ci-dessus vous confèrent des droits à l'égard du traitement de vos données à caractère personnel. Il s'agit du droit à l'information, du droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant, du droit de rectification et du droit à la limitation des données (articles 13, 15, 16 et 18 du RGPD). Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement.

Conformément à l'article 11 du décret n° 2016-1460, vous pouvez exercer ces droits auprès de l'autorité en charge de la délivrance des titres, c'est-à-dire la préfecture du ressort duquel dépend le lieu, où vous avez déposé votre demande de titre.

Identité et coordonnées des responsables du traitement

La responsabilité du traitement des données est exercée conjointement par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur et par l'Agence nationale des titres sécurisés, établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'intérieur, dont vous trouverez les coordonnées ci-après :

Ministère de l'intérieur,
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08
donnees-personnelles-dlpaj@interieur.gouv.fr

Agence nationale des titres sécurisés
BP 70474
18 rue Irénée Carré
08101 Charleville-Mézières Cedex
donnees-personnelles-ants@interieur.gouv.fr

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :

Ministère de l'intérieur,
Délégué ministériel à la protection des données
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08
delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr

En cas de litige pour l'exercice de vos droits ou si vous pensez que votre réclamation concerne un manquement à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés via le service de plainte en ligne (<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Commission nationale de l'informatique et des libertés
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07.

Tout passeport ou carte nationale d'identité NON RETIRÉ(E) par son TITULAIRE dans un délai de TROIS MOIS suivant sa mise à disposition SERA DÉTRUIT(E).

PHOTOGRAPHIE



SIGNATURE DU DEMANDEUR



La signature doit être apposée ci-dessus
à l'encre noire et de manière appuyée
sans déborder du cadre interne.

NOM : _____

Prénom(s) : _____

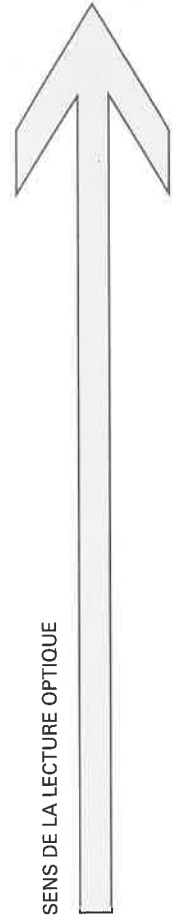
Date de naissance :

J	M	A

↑ _____ PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION _____ ↑

En application des dispositions de l'article 4-3 du décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955 instituant la carte nationale d'identité, pour toute demande de carte nationale d'identité, le demandeur peut refuser que l'image numérisée de ses empreintes digitales soit conservée dans le traitement autorisé par le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 au-delà d'un délai de 90 jours à compter de la date de délivrance de la carte nationale d'identité ou, en cas de refus de délivrance, à compter de la date de ce refus. Dans le cas où le demandeur fait usage de cette possibilité, il complète et signe le formulaire dédié qui lui est remis lors du dépôt de sa demande de carte nationale d'identité. Ce formulaire, une fois complété et signé, est joint au dossier de demande.

À l'expiration du délai de 90 jours mentionné ci-dessus, l'image numérisée des empreintes digitales du demandeur est supprimée du traitement. Une copie sur papier de cette image est conservée de manière sécurisée par les agents de l'Agence nationale des titres sécurisés. Cette copie ne peut être utilisée qu'en vue de la détection des tentatives d'obtention ou d'utilisation frauduleuses d'un titre d'identité. Sa durée de conservation est de quinze ans.



SENS DE LA LECTURE OPTIQUE